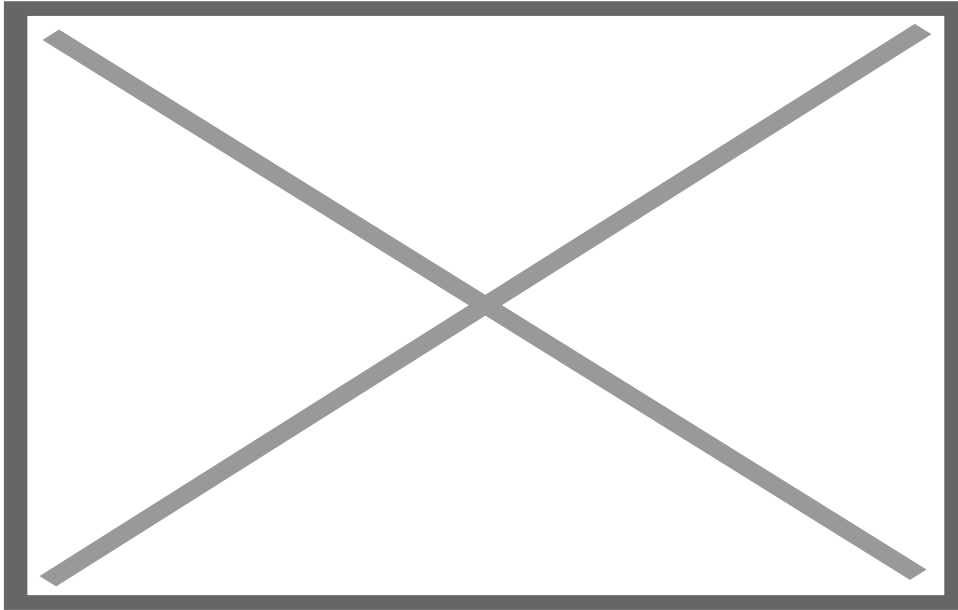


Pourquoi la r solution de lâ ONU sur les colonies serait n faste aux Palestiniens

Description

Par Ali Abunimah    22 d cembre



Le texte de la r solution de lâ ONU qui passe pour s opposer aux colonies isra liennes sur la terre palestinienne occup e ouvre en fait la voie   la possibilit  de les l gitimer. (Mahfouz Abou Turk, APA images)

Actualisation

Avec 24 heures de retard et une grosse crise diplomatique, la r solution a  t  adopt e vendredi par 14 pour, 0 contre et une abstention, celle des  tats Unis.

Article initial

Le Conseil de S curit  de lâ ONU doit voter jeudi apr s midi une r solution qui condamne les colonies isra liennes en Cisjordanie occup e, y compris J rusalem Est.

J esp re que la r solution ne passera pas, mais permettez moi d expliquer pourquoi.

La r solution, d fendue par lâ Autorit  Palestinienne, introduite par lâ  gypte et soutenue par la France, a des parties int ressantes, voire louables.

Elle r affirme ostensiblement des d cisions ant rieures du Conseil de S curit , comme la r solution 465 qui invalide la pr tention d Isra l   avoir annex  J rusalem en 1967. Elle confirme aussi  « le caract re inadmissible de l acquisition de territoire par la force  ».

Elle rappelle  « l obligation qu a Isra l, la puissance occupante  », de se plier   la Quatri me Convention de Gen ve sur la protection des civils sous occupation et la d cision de la Cour P nale Internationale en 2004 contre le mur d Isra l en Cisjordanie.

Le texte condamne clairement  « toutes mesures visant   alt rer la composition d mographique, le caract re et le statut du Territoire Palestinien occup  depuis 1967, dont J rusalem Est  ».

Elle r clame une pause dans  « la construction et l expansion des colonies, dans le transfert des colons isra liens, dans la confiscation de la terre, la d molition de maisons et le d placement de civils palestiniens qui sont op r s en violation du droit international humanitaire et de r solutions importantes  ».

Ces aspects sont positifs mais ils ne sont pas nouveaux

Sachant qu il y a d j   un grand nombre de r solutions qui ont recours   un langage presque identique, et parfois plus fort, quel est le besoin d une nouvelle r solution ?

Tout ce dont on a besoin est d action pour l application des r solutions existantes, telles que des sanctions contre Isra l.

Mais cette r solution, comme les pr c dentes, ne propose pas d action. Dans un exemple magistral de formulation diplomatique vide, le texte se borne   donner mission au Conseil de S curit   « d examiner des voies et moyens pratiques d assurer la mise en  uvre int grale de ses r solutions importantes  ».

Cet examen  « tranquille  » se d roule maintenant depuis un demi si cle tandis qu Isra l continue   voler et   coloniser la terre palestinienne dans la violence.

La destruction des droits des Palestiniens

Ce qui est encore plus pr occupant r side dans le reste de la r solution : sa lecture int grale r v le que c est une tentative d introduire dans le droit international l ainsi nomm e solution   deux  tats.

En septembre, j ai averti qu une r solution de ce type porterait atteinte aux droits des Palestiniens au lieu de les soutenir.

Ce texte ne contient aucune r f rence aux droits des Palestiniens, notamment le droit au retour des r fugi s. Il ne mentionne aucunement Gaza, qui est sous un si ge d vastateur et ill gal depuis plus d une d cennie, un blocus appliqu  conjointement avec l  gypte qui est l initiateur de la r solution.

Il exprime plut t  « une forte pr occupation sur le fait que la poursuite de la colonisation isra lienne est dangereuse parce qu elle met en p ril la viabilit  de la solution   deux  tats bas e sur les fronti res de 1967, comme si deux  tats ne r tablissant pas les Palestiniens dans leurs droits  taient une fin en soi.

J ai d j   expliqu  comment la formulation rus e  « bas e sur les fronti res de 1967  » est con ue pour permettre   Isra l d annexer ses grands blocs de colonies.

Prenez l'ancienne résolution que j'ai mentionnée, la 465 de 1980. Elle réclame d'Israël « le démantèlement des colonies existantes », toutes les colonies construites depuis l'occupation de la Cisjordanie en 1967.

Le texte proposé aujourd'hui n'appelle Israël à démanteler que « tous les avant-postes établis depuis mars 2001 », ce qui implique que la plupart des colonies existantes, en particulier les grands blocs, resteront en place pour toujours.

Donc, tout en étant présenté comme un geste contre les colonies, cette résolution prépare le terrain à leur légitimation, quoique dans le cadre d'un accord de paix « négocié ».

Pas le droit de résister

Ce texte comporte beaucoup d'autres aspects négatifs, dont l'affirmation que les Palestiniens ont le devoir de s'autocontrôler pour le compte de leurs occupants en confisquant les dites « armes illégales » et en « démantelant leurs capacités terroristes » à un langage dans le style israélien qui diabolise un peuple occupé.

Il soutient « la coordination de sécurité existante » à la collaboration entre les forces d'occupation israéliennes et l'Autorité Palestinienne à laquelle s'opposent généralement les Palestiniens.

Tout cela est une attaque évidente contre le droit internationalement reconnu des peuples sous occupation, Palestiniens compris, à s'engager dans une résistance légitime.

Quel autre peuple occupé a-t-il été sommé d'assurer que ses occupants puissent le coloniser et le soumettre en toute tranquillité ?

Deux positions pro israéliennes

À noter que le texte met en garde contre « une réalité d'un État unique », langage destiné à stigmatiser et empêcher le débat sur les alternatives à la vision d'une partition territoriale de « deux États » qui a échoué, qui serait un État unique, démocratique, non racial, non sectaire, fondé que l'égalité de tous les citoyens.

Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu a réclamé un veto américain, proclamant que la résolution était anti israélienne.

https://twitter.com/netanyahu/status/811745158261837825?ref_src=twsrc%5Etfw

Traduction du tweet:

Benjamin Netanyahu :

Les USA devraient opposer leur veto à la résolution anti israélienne, au Conseil de Sécurité de l'ONU jeudi.

L'ambassadeur de France à Tel Aviv a affirmé à Israël que ses occupations étaient inappropriées. « La tendance en Israël à dire que « le monde entier est contre nous est erronée » a déclaré Hélène Le Gall à la presse. « Tout ce que nous disons sur les colonies, c'est parce que nous sommes avec Israël, non contre lui ».

Le clash entre Netanyahu et les Français à propos de ce texte est une confrontation entre deux positions pro israéliennes.

Netanyahu représente un Israël indéniablement raciste qui n'a plus d'intérêt à se déclarer pour la paix et qui n'est plus disposé à accorder leurs droits aux Palestiniens sous quelque condition que ce soit.

La France représente un bloc pro israélien de pays occidentaux qui sont également convaincus du droit d'Israël à continuer à être raciste, mais qui croient que la seule garantie est qu'une forme de bantoustan reste une option pour les Palestiniens.

Cette résolution vient au secours d'Israël en tant qu'état raciste qui assure sa majorité démographique juive au moyen d'une batterie de lois racistes. Ce faisant, les Palestiniens, dépourvus de leurs droits fondamentaux, seront confinés dans un bantoustan auquel sera donné le titre et l'apparence d'un état.

Le président élu Donald Trump a pesé du côté de Netanyahu en faisant pression pour un veto américain.

Toute l'attention se porte maintenant sur la façon dont l'administration américaine sortante du président Barack Obama va opposer son veto à cette résolution comme il l'a fait en 2011 ou s'abstenir et lui permettre ainsi d'être votée.

Si Obama permet à la résolution de passer, ce sera l'acte final de sa longue action de sape des droits des Palestiniens.

Traduction : SF pour l'Agence Media Palestine

Source: [Electronic Intifada](#)

date créée
2016/12/26